

L'HÉRITAGE HEC MONTRÉAL

Bulletin du programme de dons planifiés
destiné aux diplômés et amis de HEC Montréal

Volume 4, numéro 1



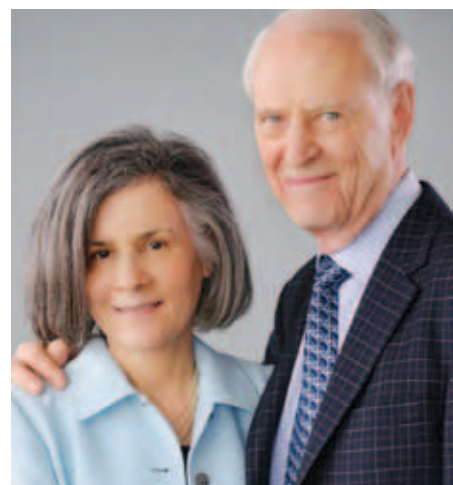
Les deux font la paire

Lui, est professeur honoraire de HEC Montréal, elle, ex-professeure de musique devenue femme d'affaires. Ils se sont rencontrés à HEC Montréal voilà une trentaine d'années. Depuis, ils ne se sont plus quittés. Mariés depuis 20 ans, François Charette et Hélène Dion forment un couple attachant et uni. Il faut dire qu'ils entretiennent des passions communes, entre autres, l'éducation, la finance et, avant tout, un profond désir d'aider leur entourage.

Ils sont d'ailleurs intarissables lorsqu'on les invite à parler d'éducation et de son impact socioéconomique. «L'éducation est à la base de l'évolution des individus», mentionne Hélène Dion. «Elle a une influence majeure sur la créativité, l'innovation et la productivité au sein d'une société», ajoute-t-elle. Hélène Dion parle en connaissance de cause. Elle possède de nombreuses années d'études à son actif. À la suite d'une première carrière comme professeure de musique, cette détentrice d'une maîtrise en musique de l'École Vincent-d'Indy retourne sur les bancs d'école au milieu de la vingtaine. Elle s'inscrit alors aux cours du soir à HEC Montréal. À l'époque, elle désire se doter d'une formation qui lui permettra d'être en contact avec plus de gens tout en satisfaisant sa curiosité intellectuelle.

Le milieu des affaires semble donc un contexte idéal pour répondre à ses aspirations professionnelles. Après l'obtention de son baccalauréat ès sciences (comptabilité et finance), elle enrichit sa formation de plusieurs titres professionnels : CGA, CA, CFA, CPA. «Si je n'avais pas eu la chance de suivre des cours du soir à HEC Montréal, je ne dirigerais pas une entreprise de gestion de portefeuille aujourd'hui et je ne serais pas en mesure de pouvoir autant redonner et d'aider des jeunes à poursuivre leurs études», ajoute Hélène Dion, présidente de Gestion de placements Hélène Dion inc.

François Charette a enseigné principalement la finance à HEC Montréal pendant 30 ans. Il n'avait pas planifié devenir professeur. À la fin de ses études, il pensait se joindre à une entreprise de courtage alors que le directeur du Service de l'administration à l'époque, M. Jean Deschamps, lui propose une carrière dans l'enseignement. Il accepte la proposition, un choix qu'il n'a jamais regretté. «L'enseignement apporte une ouverture extraordinaire sur le monde et offre une possibilité de s'épanouir qui n'est pas réalisable à ce point dans toutes les carrières. Cela m'a aussi permis de voyager et d'étudier à l'extérieur du Québec. Ce qui n'était pas très fréquent à l'époque»,



Hélène Dion (HEC 1985)
et **François Charette** (HEC 1959)

se remémore le professeur maintenant à la retraite.

Né à Drummondville en 1932 au sein d'une famille peu fortunée, le jeune François rêvait d'étudier à HEC Montréal. «J'ai reçu une bourse de 500 \$ pendant mes études à HEC Montréal. C'était un montant assez considérable dans les années 50, et cela m'a été très utile», raconte-t-il. François Charette comprend donc très bien l'importance de soutenir financièrement les étudiants au cours de leurs études. «J'ai tellement reçu de HEC Montréal que c'est naturel pour moi de redonner à cette école.

(suite en page 2)

L'ÉDUCATION, UN ATOUT À VALORISER



Jocelyne Gonthier
(HEC 1976)
Directrice - dons
majeurs et planifiés

On parle beaucoup dans les médias de la productivité et de la prospérité de la société québécoise. Avec raison, on se doit de réfléchir à notre performance collective pour assurer notre niveau de vie et celui des générations à venir. Parmi les différentes solutions envisagées par les experts, l'éducation est une avenue souvent évoquée.

Pour qu'une collectivité maintienne un rôle influent dans un contexte de mondialisation, il est essentiel qu'un nombre croissant de gens détienne une solide formation. Déjà, des pays émergents ont emboîté le pas en encourageant massivement les études universitaires chez leurs jeunes. Nous devons, plus que jamais, miser sur notre créativité et notre capacité à innover pour demeurer compétitifs. Pour cela, il faut valoriser l'acquisition de connaissances et l'ouverture sur le monde. Des objectifs qui sont en parfait accord avec la mission de HEC Montréal. Depuis plus de 100 ans, notre École contribue activement au développement économique de notre société. Des milliers d'étudiants bénéficient chaque année des standards élevés d'enseignement de HEC Montréal et d'un environnement stimulant pour la recherche.

Un don à HEC Montréal est un investissement qui rapporte à l'ensemble de la communauté. C'est un geste philanthropique qui assure la formation d'une relève compétente et allumée, prête à relever les défis complexes de notre époque.

En lisant cette édition de L'Héritage, vous découvrirez, entre autres, le témoignage d'un couple – Hélène Dion et François Charette – pour qui l'éducation est une valeur fondamentale et qui a décidé d'en faire leur cause. Leur implication, ainsi que celle de nombreux autres bénévoles, est essentielle à la croissance de HEC Montréal. Ils sont de formidables ambassadeurs pour notre École.

Nous vous encourageons donc à contacter notre équipe qui se fera un plaisir de vous informer des différentes façons de participer financièrement au succès de HEC Montréal. Donner permet à chacun de contribuer à la prospérité de tous.

Les deux font la paire (suite de la page 1)

Celle-ci représente une grande partie de ma vie», explique-t-il.

Pour illustrer l'effet que peut entraîner la scolarisation au sein d'une famille, il évoque un exemple personnel. «Mon grand-père ne savait ni lire, ni écrire», se rappelle-t-il. «Ma mère avait une 3^e année, j'ai obtenu deux licences et mon fils André détient un postdoctorat de l'Université Harvard».

Hélène et François sont des ambassadeurs dynamiques et enthousiastes de leur alma mater. Ils ont individuellement effectué un don planifié et ont commandité une petite salle d'étude qui porte leurs noms. Mais

ils l'avouent, ce n'est pas toujours facile de convaincre des gens de donner à une université. «Cette perception tenace qu'une école de gestion du calibre de HEC Montréal n'a pas besoin de dons subsiste encore. Pourtant, c'est faux. Pour qu'elle maintienne une position enviable parmi les meilleurs établissements d'enseignement au monde, développer une culture philanthropique est essentiel. Il faut soutenir financièrement cette institution qui forme les futurs leaders de notre société», déclare Mme Dion, elle-même issue de familles d'entrepreneurs et bénévole au sein du Comité des

dons planifiés de la Fondation HEC Montréal.

Tout récemment, Hélène Dion a accepté de se joindre au Conseil des gouverneurs de HEC Montréal. C'est une façon pour elle de transformer son attachement et sa gratitude envers son école en une action concrète. «Au fil des ans, l'on réalise à quel point c'est important de contribuer et de redonner à la société», dit-elle. François Charette conclut l'entretien en ajoutant : «Investir dans HEC Montréal, c'est le meilleur placement qui soit. Cela encourage la diffusion des connaissances, tout en favorisant l'accès à de nombreux horizons.» ●

Chéri! Tu as déshérité les enfants ?



Sébastien Souligny est avocat-fiscaliste chez Samson Bélair/Deloitte & Touche



Robert Tozzi (HEC 1990) est planificateur financier chez Financière Liberté 55.

Ils sont aussi bénévoles au sein du Comité des dons planifiés de la Fondation HEC Montréal.

Rassurez-vous, cette histoire se termine bien ! Les enfants sont heureux et financièrement protégés par le testament de leurs parents. Par contre, cette crainte légitime est souvent évoquée chez des donateurs qui envisagent de faire un don planifié.

C'est pourquoi nous avons réuni deux experts, Sébastien Souligny, avocat-fiscaliste, et Robert Tozzi, planificateur financier, pour répondre aux questions les plus couramment posées par les donateurs à propos des dons planifiés.

L'Héritage : Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un don planifié ?

Sébastien Souligny : C'est un don qui a fait l'objet d'une planification financière, fiscale et successorale. La planification d'un don se fait par l'analyse et l'utilisation des leviers financiers et fiscaux les plus adaptés aux donateurs. Il est essentiel de respecter les réalités familiale, financière et patrimoniale de chaque donateur. Les formes les plus courantes de dons planifiés sont le don testamentaire, le legs et le don d'assurance-vie.

Robert Tozzi : Au-delà de tout avantage fiscal que le don peut procurer, il faut d'abord considérer les objectifs du donateur, car son vœu premier est généralement de faire une différence dans sa communauté sans compromettre les besoins de sa famille. Ensuite vient l'étude de la situation personnelle, familiale et/ou corporative du donateur. Une approche ordonnée permet plus facilement d'élaborer une stratégie qui optimisera autant le don que la fiscalité qui en découle au bénéfice du donateur. La Fondation HEC Montréal a récemment préparé un document qui présente les différentes formes de don planifié selon les objectifs du donateur. C'est un outil pratique pour les

futurs donateurs qui entament une réflexion.

L'Héritage : Pourquoi un donateur devrait-il choisir de faire un don planifié dans le cadre d'une planification successorale ?

Sébastien Souligny : Sauf dans certaines situations spécifiques et limitées, une personne qui décède est réputée disposer de tous ses biens à leur juste valeur marchande.

Il existe certains biens pour lesquels la disposition présumée est peut-être sans effet en raison de l'exemption pour la résidence principale par exemple. De plus, il est possible d'éviter son application de façon générale si les biens sont transmis au conjoint.

Mais un jour ou l'autre, l'impôt va devoir être payé et c'est à ce moment que les crédits pour dons deviennent intéressants. Cela permet de diminuer l'impôt à payer tout en contribuant au mieux-être de sa communauté. Donner est très valorisant et c'est une façon de transmettre ses valeurs à ses enfants. Le don s'intègre donc très bien à une planification successorale.

L'Héritage : Pouvez-vous donner un exemple d'une planification fiscale impliquant un don planifié ?

Sébastien Souligny : Tout d'abord, rappelez-vous que le coût réel d'un don est moindre que sa valeur. Par exemple, un don de plus de 200 \$ entraînera un crédit d'impôt d'un peu plus de 48 %, et ce, peu importe le taux d'imposition du donateur concernant ses autres revenus. Donc, un don ne coûte réellement que 52 % du montant donné.

Toutefois, il existe des situations où le don de certains actifs peut être encore plus avantageux. Les titres cotés en bourse sont un bon exemple. En effet,

le gain en capital n'est pas imposable si le titre boursier est donné. Par exemple, le don d'actions cotées en bourse, dont la valeur est de 50 000 \$ et le coût de 10 000 \$, permettra une économie d'impôt potentielle de près de 34 000 \$ (voir le calcul dans l'encadré). Le coût réel du don est donc grandement diminué.

Don d'action	50 000 \$
Crédit pour don (équivalent à 48 % du montant du don)	24 000 \$
Économie d'impôt sur le gain en capital non imposable	9 600 \$
Économie d'impôt totale	33 600 \$

L'Héritage : *L'assurance-vie est utilisée de façon courante pour effectuer un don planifié. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?*

Robert Tozzi : L'utilisation de l'assurance-vie est un mécanisme intéressant pour faire un don. Il existe plusieurs façons de procéder. Par exemple, un donateur peut souscrire à une nouvelle police et nommer un organisme de charité à titre de bénéficiaire irrévocable. Ceci fera en sorte que les primes d'assurance-vie versées constitueront un don dans l'année où elles seront versées. L'adhésion à une police d'assurance-vie est un choix particulièrement intéressant pour les jeunes donateurs, car la prime d'assurance à payer est généralement plus basse.

Dans d'autres cas, certains donateurs dont la situation personnelle et/ou financière ne nécessite plus d'être couverts par une police d'assurance-vie (par exemple, si les enfants sont finan-

cièrement indépendants), peuvent – après une analyse avec leur planificateur financier – transférer cette police en faveur d'une fondation ou d'un organisme de leur choix.

L'Héritage : *Certains donateurs craignent qu'intégrer un don planifié dans leur succession soit perçu par leurs héritiers comme une façon de les déshériter.*

Robert Tozzi : Dans un premier temps, il est important de rappeler qu'on ne demande pas aux enfants de faire un don. Ce dernier est effectué avant le partage de l'héritage. Ça peut sembler évident, mais c'est une subtilité qui est parfois mal comprise. Donc, un don qui prend effet au décès est un don planifié qui est prévu au testament de l'individu. Lorsque le don est effectué, le résidu est ensuite remis aux héritiers, les enfants par exemple.

Le don permet de réduire l'impôt sur le revenu du défunt dans sa dernière année d'existence, et peut-être même de l'année précédant le décès si le crédit pour don n'est pas entièrement utilisé au cours de l'année du décès.

Par exemple, un donateur qui désire faire un don tout en ne brimant pas financièrement ses enfants peut prendre une police d'assurance-vie au nom de ses enfants qui sera équivalente au montant de son don. De cette façon, l'impôt épargné grâce au don servira à payer le montant de l'assurance-vie prise au nom de ses enfants.

Il existe une multitude de scénarios possibles selon la situation financière et personnelle du donateur.

C'est important d'informer nos proches de notre intention de faire un don à une cause qui nous tient à cœur. De cette manière, il n'y a pas de surprises et, en plus, c'est une façon de transmettre à nos enfants l'importance de contribuer à la communauté.

L'Héritage : *Est-ce possible pour un donateur de déterminer l'affectation des sommes données, d'assurer la pérennité de son geste tout en faisant en sorte que sa famille puisse contribuer même après son décès ?*

Sébastien Souigny : Absolument ! La Fondation HEC Montréal permet à un donateur de déterminer l'affectation des sommes données. Ce peut être pour la création de bourses en général ou pour des fins spécifiques telles que la bibliothèque. Le donateur peut soutenir un programme de bourses spécialisées pour des étudiants à la maîtrise et au doctorat, ou octroyer des bourses qui soutiendront des stages d'étude à l'étranger, par exemple.

Robert Tozzi : Lorsque le montant le permet, ce qui est habituellement le cas pour les dons de 30 000 \$ et plus, il est possible de créer un fonds de dotation. De cette manière, on peut assurer la pérennité du don tout en permettant à la famille du défunt de contribuer au fonds au cours des années à venir. ●

QUESTIONS ? SUGGESTIONS ?

Vous avez des interrogations et vous aimeriez que nous y répondions dans ces pages ? Vous avez un sujet à nous proposer ? Faites-nous le savoir. Nous sommes toujours heureux d'aborder les sujets qui vous préoccupent ou qui vous intéressent.

Communiquez avec Jocelyne Gonthier, directrice des dons majeurs et planifiés, au 514 340-6958 ou par courriel : jocelyne-m.gonthier@hec.ca.

Une soirée chez Dupuis Frères

C'est dans la bibliothèque Myriam et J.-Robert Ouimet que se sont réunis, le 28 septembre dernier, plus d'une cinquantaine d'invités à l'occasion de la Soirée Reconnaissance du Club Héritage de HEC Montréal.

Chaque année, l'équipe de la Fondation HEC Montréal souligne d'une manière particulière la générosité et le soutien des donateurs du Club Héritage. Ce dernier rassemble les donateurs ayant choisi de faire un don planifié à HEC Montréal dans le cadre de leur planification financière et successorale.

Les donateurs et leurs invités ont pu profiter d'une visite guidée de l'exposition portant sur le célèbre magasin Dupuis Frères. Cette entreprise, qui a marqué l'imaginaire québécois, est une des premières réussites d'affaires initiées par des Canadiens français. Dupuis Frères a connu un succès qui s'est échelonné sur plus d'un siècle avant sa fermeture en 1978. Le temps d'une soirée, les invités ont pu partager leurs souvenirs rattachés au célèbre magasin connu pour être « Le magasin du peuple ».

Il est possible d'apprécier l'exposition préparée par Mme Julie Lemieux et son équipe sur le site internet spécialement consacré à l'histoire de Dupuis Frères. HEC Montréal est fière propriétaire des archives de Dupuis Frères.

Visitez le site de l'exposition : http://experience.hec.ca/dupuis_et_freres/



Michel Patry et Claude Leblanc



Jocelyne Goyette et Raymond J. Couture



Sébastien Souigny et Pierre Desjardins, tous deux bénévoles au Comité des dons planifiés



Alain Lapointe et Gilles Nadeau



Jean-B. Macleod, François Charette, Hélène Dion et Lyse Charette, directrice générale de la Fondation HEC Montréal



Aimé Quintal accompagné de son épouse Danielle, de son fils Vincent, de son neveu Yves et de la conjointe de celui-ci



Michel Gauthier, Josée Rozon Gauthier en conversation avec Julie Lemieux, directrice du Service de la gestion des documents et des archives



Les donateurs et leurs invités ont apprécié la visite guidée de l'exposition portant sur le célèbre magasin Dupuis Frères.

André Trudeau, un homme discret et généreux

Un donateur peut, s'il le désire, faire un don à HEC Montréal tout en conservant l'anonymat, une demande qui est rigoureusement respectée. Comme d'autres donateurs, M. André Trudeau souhaitait que son don demeure confidentiel de son vivant. Nous tenons donc à honorer la mémoire de M. Trudeau en soulignant son geste.

Diplômé de HEC Montréal en 1959, M. Trudeau avait prévu dans son testament léguer ses avoirs à trois causes qui lui tenaient à cœur. L'éducation devait être pour lui une valeur importante, puisque son alma mater figure parmi les organismes qui bénéficient de son action philanthropique.

La succession de M. Trudeau avait été planifiée avec soin. Comme prévu dans son testament, un fonds portant son nom a été créé à la suite de son décès. Trois organismes, dont HEC Montréal, reçoivent chacun le tiers des revenus nets générés par le capital de la Fondation André Trudeau.

Chaque année, la Fondation HEC Montréal recevra environ 30 000 \$ qui seront redistribués selon les volontés de M. Trudeau. Deux bourses de 5 000 \$ seront remises à des étudiants du baccalauréat et deux autres de 10 000 \$ serviront à soutenir les études d'étudiants à la maîtrise. Les bourses André Trudeau seront octroyées à des étudiants dont les résultats scolaires sont exemplaires et qui vivent une situation financière difficile.

En 2035, le Fonds sera dissout et HEC Montréal recevra le tiers du capital investi pour en faire un fonds de dotation. Seulement une partie des revenus sera distribuée annuellement. Ainsi, le vœu de M. André Trudeau - d'encourager la poursuite d'études supérieures chez les jeunes - pourra se perpétuer encore et encore. ●

MAINTENANT SUR LE WEB

Le **rapport annuel 2009-2010** de la Fondation HEC Montréal est maintenant disponible sur le site de l'École (www.hec.ca/fondation). Il couvre la période du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2010.

Soucieuse de l'environnement, HEC Montréal a intégré le développement durable au sein de son campus en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et le milieu de vie. Ainsi, les publications de la Fondation HEC Montréal sont maintenant adaptées pour le Web et un nombre réduit de copies imprimées est en circulation.

HEC MONTRÉAL

Rédaction : Marquis Communication

L'Héritage HEC Montréal est publié par la Fondation HEC Montréal, deux fois par année. Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte. Pour obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires, veuillez communiquer avec **Ginette Larose** au **514 340-6081** ou par courriel à ginette.larose@hec.ca.

Adresse postale :

FONDATION HEC MONTRÉAL

3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 2A7
Téléphone : **514 340-6896**

Jocelyne Gonthier

Directrice des dons majeurs et planifiés
514 340-6958

www.hec.ca/fondation